



Centre Lillois de Réadaptation Professionnelle

**Centre de Réadaptation Professionnelle &
SAMSAH La Mollière**

SYNTHÈSE
PROJET
D'ÉTABLISSEMENT
2019 - 2023

AVENIR COMMUN

Notre établissement, comme tous les établissements sanitaires et médico-sociaux depuis la loi du 2 janvier 2002, définit ses orientations stratégiques et ses objectifs généraux tous les 5 ans. Ces décisions sont retranscrites dans le projet d'établissement. Ce document permet de nous positionner et de développer nos offres d'accompagnement de façon à répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires et de notre territoire.

Ce projet d'établissement a été rédigé en commun entre 3 établissements médico-sociaux dont l'organisme gestionnaire est l'UGECAM des Hauts-de-France :

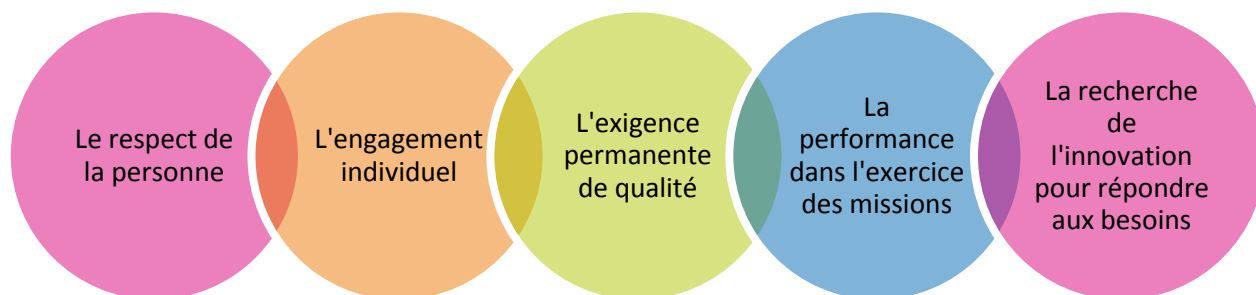
NOM DES ETABLISSEMENTS CONCERNÉS	CAPACITE D'ACCUEIL	MISSION GENERALE	SERVICES PROPOSES
Centre lillois de réadaptation professionnelle	200 places	Mettre en place des actions visant l'insertion professionnelle et sociale des personnes en situation de handicap.	Orientation : <ul style="list-style-type: none"> - Préorientation - Préorientation spécialisée – DIP PSY (dispositif d'insertion professionnelle) - Pass P'as (passeport professionnel Asperger) 8 Formations professionnelles qualifiantes (détails consultables sur le site internet du Centre et sur le livret d'accueil à la page 5)
Centre de réadaptation professionnelle la Mollière à Berck-sur-mer	132 places		Évaluation : <ul style="list-style-type: none"> - Préorientation - Dispositif de préorientation spécifique Accès-Cible 6 Formations professionnelles qualifiantes (détails consultables sur le site internet du Centre)
SAMSAH à Berck-sur-mer	20 places	Accompagner les personnes en situation de handicap dans leur milieu de vie en proposant un accompagnement individuel dans le domaine social et médical.	

Ce document a été co-construit par 6 groupes de travail pluridisciplinaire, avec l'appui du cabinet OGIP-qualité. Ce travail participatif et collectif a permis de définir des objectifs et des perspectives d'évolution communs aux 3 établissements jusqu'en 2023.

Le projet d'établissement est un document de référence qui se doit d'être opérationnel, c'est pourquoi il est nécessaire que son contenu soit connu de tous et partagé. Ce document doit vivre et être actualisé au fur-et-à-mesure des avancées des projets et des évolutions juridiques.

DES PRINCIPES PARTAGÉS

Afin de mettre en œuvre ces projets communs, il est nécessaire de connaître les principes d'intervention partagés au sein du groupe UGECAM Hauts-de-France et qui guident notre travail au quotidien.



La valeur ajoutée de nos établissements repose sur le fait d'offrir un accompagnement global et individualisé de la personne tout au long de son parcours de vie et de réinsertion professionnelle lorsque cela est possible, en tenant compte des facteurs qui interfèrent dans sa vie. Pour cela, les professionnels sont guidés par 5 principes d'intervention.

L'autodétermination →



La capacité pour un bénéficiaire de se positionner, de s'exprimer et de faire ses propres choix selon les critères et/ou les informations qui sont à sa disposition. L'objectif des professionnels est d'accompagner les bénéficiaires dans cette démarche.

L'empowerment →



Action par laquelle le bénéficiaire combine l'autodétermination et la mobilisation des ressources de l'environnement dans sa prise de décision. Les professionnels doivent rassembler les conditions nécessaires pour que les bénéficiaires fassent preuve d'empowerment.

L'inclusion →



Ce concept met en lumière la place de « plein droit » de toutes les personnes dans la société, quelles que soient leurs caractéristiques. L'inclusion ouvre le droit à la singularité, la différence, ne tolérant pas d'exclusion à la participation sociale sur le prétexte de cette différence.

L'employabilité →



L'ensemble des capacités et des dispositions personnelles qui permettent aux bénéficiaires d'entrer dans une relation d'emploi et de s'adapter de façon à conserver leur emploi. L'objectif des professionnels est donc d'accompagner les bénéficiaires pour développer leur employabilité.

L'accessibilité universelle →



L'objectif est de rendre accessible tous les espaces, les contenus, les ressources et les documents de nos établissements de manière à rendre les bénéficiaires les plus autonomes possible.

GUIDE DE LECTURE → PARTIE 1 DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Vous souhaitez avoir davantage d'informations concernant **l'UGECAM, les établissements de réadaptation professionnelle, le SAMSAH ou leurs missions respectives** ? Veuillez consulter le guide ci-dessous, il vous permettra de retrouver facilement les informations dans le projet d'établissement.

> L'UGECAM Hauts-de-France, son histoire, ses missions, ses valeurs et ses objectifs	→	p.4
> Les établissements de réadaptation professionnelle, de préorientation : leur histoire et leurs missions	→	p.6
> Un cadre d'activité rigoureux : autorisations, agréments, financements et fonctionnement	→	p.9
> L'environnement juridique et politique et son évolution	→	p.9
> Inscription des établissements dans les orientations des plans et schémas régionaux et incidences sur la poursuite de la transformation de l'offre	→	p.13
> Les caractéristiques des publics et leurs évolutions	→	p.15
> Une implantation géographique située sur le territoire des Hauts de France	→	p.21

LES THÈMES MAJEURS DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

5 THÉMATIQUES



THÈME 2 : Offre de service, organisation, principes d'intervention.

p. 5



THÈME 3 : Ressources, compétences, fonctions supports et interdisciplinarité.

p. 6



THÈME 4 : Management et pilotage qualité.

p. 8



THÈME 5 : Innovation et développement.

p. 10



THÈME 6 : Relation interne et externe.

p. 11

71 ACTIONS À
MENER

THÈME 2

OFFRE DE SERVICE, ORGANISATION, PRINCIPES D'INTERVENTION

AXE 1 : Finaliser les fiches « offres »

Actions à mener :

- Constituer des groupes de travail par fiche offre pilotés par les responsables de service ;
- Identifier quels sont « les modules » de prestations proposés par les 2 centres et les rattacher à des besoins (en lien avec SERAFIN PH) ;
- Identifier et mettre en valeur ce qui fait la spécificité de l'accompagnement des 2 établissements (l'approche MDH/PPH ainsi que les autres principes d'intervention, l'accompagnement global, la pluridisciplinarité et les terrains d'expériences..) ;
- Mettre en place une gestion documentaire pour garantir l'accès à une version validée et à jour de chaque fiche d'offre ;
- Organiser les modalités de présentation réciproque de l'offre proposée dans les 2 centres.

AXE 2 : Organiser la revue périodique des offres

Actions à mener :

- Mettre en place le comité inter-établissements responsable de la revue de l'offre ;
- Organiser l'analyse des évolutions réglementaires et leurs impacts sur offres existante en fonction de l'actualité juridique (notamment dans le cadre du projet de nouveau décret) en s'appuyant sur les référents offre et les groupes de travaux qu'ils animent ;
- Organiser l'exploitation des autres sources d'information qui peuvent conduire à faire évoluer l'offre (évaluation des pratiques, écoute des bénéficiaires, amélioration continue, décision stratégique) ;
- Intégrer une « revue d'offre et prospective » dans les rapports d'activité annuels ;
- Tester le dispositif et le réactualiser.

Retrouvez tous	>	Un accompagnement adapté aux besoins	→	p.22
les détails du	>	Une offre modulaire et à la carte	→	p.23
thème 2 dans le	>	Comment les principes d'intervention guident le travail des professionnels	→	p.26
projet	>	Comment le respect des droits et des libertés des personnes est intégré dans nos modes de fonctionnement	→	p.28
d'établissement	>	Comment les professionnels font évoluer notre offre	→	p.29
	>	Objectifs d'évolution relatifs à l'offre de service pour les années 2019-2023	→	p.30



THÈME 3

RESSOURCES, COMPETENCES, FONCTIONS SUPPORTS ET INTERDISCIPLINARITE

AXE 1 : Accompagner l'évolution des besoins en compétence de nos collaborateurs

Actions à mener :

- Identifier un panel de formations pour répondre aux besoins « basics » des collaborateurs ;
- Proposer des formations complémentaires pour renforcer les compétences métier des collaborateurs ;
- Proposer des formations complémentaires pour renforcer les compétences transversales nécessaires aux changements à venir.

AXE 2 : Mutualiser l'organisation des formations

Actions à mener :

- Définir une stratégie annuelle de formation ;
- Organiser les échanges entre établissements ;
- Faciliter la recherche de formations réalisables dans le cadre de notre congé de formation ;
- Bâtir un guide interne des formations basées sur les retours d'expérience des salariés ;
- Repérer les formations qui peuvent être faites par les professionnels internes et dispensables en ateliers ou lors des travaux en équipe pluridisciplinaire.

AXE 3 : Poursuivre le développement de la GPEC

Actions à mener :

- Identifier les évolutions des métiers et des compétences pour nos établissements ;
- Revoir les fiches de poste en tenant compte des politiques publiques ;
- Améliorer l'anticipation des départs et remplacements ;
- Organiser les campagnes d'exploitation des EAEA et EP ;
- Identifier les « compétences particulières » et des personnes ressources, mettre en place des plans de carrières, identifier des porteurs de projets ;
- Créer des réunions de managers pour faire le bilan EAEA/EP.

AXE 4 : Rechercher les leviers d'amélioration ou d'adaptation de l'organisation du travail

Actions à mener :

- Analyser l'impact administratif et organisationnel généré si les parcours des usagers sont plus flexibles et séquencés ;
- Trouver des organisations du travail qui permettent une gestion équilibrée des priorités ;
- Favoriser l'évaluation des pratiques, intégrer les entreprises et les bénéficiaires dans les réflexions sur les pratiques ;
- Préparer nos professionnels au développement sur l'accessibilité numérique, ou digital et au e-learning.

AXES SPÉCIFIQUES

Actions à mener pour LILLE:

- Renforcer l'intervention pluridisciplinaire en pré-accueil en organisant l'intervention en équipe coordonnée le plus en amont possible du parcours de l'utilisateur ;
- Idem en post-action.

Actions à mener pour BERCK :

- Faciliter l'intégration des nouveaux professionnels.

Retrouvez tous les détails du thème 3 dans le projet d'établissement	> Innover et développer notre offre de service : un processus nécessaire pour s'adapter aux évolutions de notre environnement et répondre aux besoins des bénéficiaires	→	p.31
	> Notre processus d'innovation et de développement	→	p.32
	> L'importance de la veille et son organisation avec l'appui de l'UGECAM Hauts de France et des partenaires	→	p.33
	> Objectifs relatifs à l'innovation et au développement pour les années 2019-2023	→	p.33

AXE 1 : Structurer les instances et mettre en place des outils communs pour harmoniser nos systèmes de managementActions à mener :

- Harmoniser les instances sur la base de la cartographie définie dans le projet d'établissement (p.56-57) ;
- Organiser les liens entre les instances opérationnelles et décisionnelles ;
- Afficher et communiquer sur une méthodologie et des outils communs avec l'appui de la cellule qualité régionale ;
- Etablir comment fixer des objectifs et les évaluer pour adopter une démarche commune ;
- Etablir comment bâtir les plans d'action, les décliner et les suivre afin de les simplifier au maximum ;
- Transcrire les objectifs fixés d'un point de vu décisionnel dans l'outil Excel « plan d'actions » avec un suivi annuel ;
- Bâtir une trame commune de compte-rendu de revue de Direction pour revoir le Projet d'établissement et le réajuster ;
- Construire une trame commune de rapport d'activité en intégrant les axes et objectifs du projet d'établissement.

AXE 2 : Responsabiliser et accompagner les professionnels pour améliorer le pilotageActions à mener :

- Former les pilotes de processus ;
- Mettre en place une fiche mission commune pour les pilotes de processus ;
- Animer et sensibiliser les professionnels à la démarche qualité participative par l'intermédiaire des pilotes de processus.

AXE 3 : Développer la communication sur le projet d'établissementActions à mener :

- Accompagner les pilotes de processus afin qu'ils puissent facilement communiquer les éléments du projet d'établissement au sein de leurs groupes de travail ;
- Développer des outils de communications communs à destination des bénéficiaires et des partenaires.

AXE 4 : Harmoniser nos pratiques dans le cadre de l'élaboration des PPI, des achats et du CPOM

Actions à mener :

- Organiser la mise en commun d'achats d'investissements en s'appuyant sur le Responsable achats du CLRP ;
- Mutualiser les outils de suivi des PPI ;
- Mettre en place un dialogue de gestion concerté qui repose sur un dialogue de gestion par l'établissement et un dialogue de gestion commun.

AXE 5 : Harmoniser nos pratiques en matière de développement durable

Actions à mener :

- Nommer un relai par établissement ;
- Partager des méthodologies et des outils ;
- Mettre en place une charte achats responsables communes entre les 2 établissements.

AXE 6 : Adopter et appliquer un positionnement commun en matière de certification et de démarche qualité

Actions à mener :

- Mener une réflexion sur une stratégie de certification à court terme qui intègre les enjeux relatifs aux démarches qualité dans le secteur médico-social et aux évaluations externes, et qui répondent aux enjeux de certification de organismes de formation ;
- Mettre en place des audits internes, éventuellement des audits croisés inter-établissements ;
- Harmoniser les contrôles internes dans le cadre de la certification qualité ;
- Poursuivre la démarche de certification des comptes et de contrôle interne pour les services supports.

Retrouvez tous les détails du thème 4 dans le projet d'établissement	> Des professionnels qualifiés, formés et motivés, convaincus de la nécessité de faire évoluer leurs compétences	→ p.34
	> Les objectifs d'amélioration relatifs aux ressources humaines pour les années 2019-2023	→ p.44
	> Des infrastructures permettant de réunir les meilleures conditions d'accompagnement des bénéficiaires	→ p.46
	> Les objectifs d'amélioration relatifs aux infrastructures pour les années 2019-2023	→ p.48
	> Les ressources financières	→ p.49
	> Perspectives liées au CPOM	→ p.49



THÈME 5

INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT

AXE 1 : Mettre en place et faire vivre une démarche harmonisée d'innovation et de développement

Actions à mener :

- Désigner les membres du comité inter-établissements chargé d'analyser les besoins en innovation et développement ;
- Définir le rôle et les modalités de fonctionnement de ce comité ;
- Finaliser la liste des projets innovants initiée en groupe de travail lors de la réflexion sur le projet d'établissement ;
- Coter les fiches projets pour ces projets prioritaires.

AXE 2 : Organiser la revue périodique des projets innovants

Actions à mener :

- Formaliser les processus d'innovation et développement au sein de nos établissements, en définissant les critères de priorisation et d'évaluation ;
- Organiser les modalités de suivi des projets en cours de développement ;
- Organiser les modalités d'évaluation de la réussite des projets après une phase d'expérimentation.

Retrouvez tous les détails du thème 5 dans le projet d'établissement	> Une participation active dans les réseaux pour une stratégie à long terme	→	p.51
	> Un travail en relation avec de nombreux partenaires opérateurs du secteur du handicap, de l'insertion professionnelle, de l'emploi et de l'accompagnement	→	p.51
	> L'importance de la communication interne et externe pour nos établissements et de son organisation pour soutenir le projet d'établissement et la stratégie du Groupe	→	p.53
	> Les objectifs d'amélioration relatifs à la communication interne et externe ainsi qu'à l'ouverture sur l'extérieur pour les années 2019-2023	→	p.54

AXE 1 : Améliorer la communication avec les parties intéressées prioritairesActions à mener :

- Etablir un plan de communication annuel qui s'appuie sur la cartographie priorisée des parties intéressées et qui sera établi en concertation avec les établissements de réadaptation professionnelle et le SAMSAH ;
- Organiser le suivi de la réalisation et de l'efficacité de ce plan.

AXE 2 : Mener des actions ciblées parmi celles proposées par le groupe de travailActions à mener :**1. Améliorer la communication avec les bénéficiaires :**

- Réfléchir comment mieux communiquer sur l'offre de service ;
- Développer les réseaux sociaux comme lieu d'interaction avec les bénéficiaires et autres partenaires.

2. Impliquer les partenaires :

- Saisir des opportunités pour développer les réseaux ;
- Mutualiser la connaissance des réseaux ;
- Organiser et s'assurer de la réactivité des partenaires en cas de problème.

3. Poursuivre la démarche d'information et d'association des conseillers aux objectifs des CRP :

- Exemple : CPME, MEDEF.

4. Capitaliser sur notre appartenance à l'Assurance Maladie :

- S'adosser sur les CPAM pour promouvoir les établissements et leurs actions.

5. Faire vivre les conventions :

- Informer et diffuser aux professionnels en interne les conventions signées ;
- Impliquer les professionnels dans la mise en œuvre des conventions ;
- Impliquer le groupe UGECAM dans la mise en œuvre de certaines conventions pour un meilleur rayonnement ;
- Organiser des rencontres de suivi de convention ;
- Mesurer les résultats des conventions et faire évoluer les objectifs en fonction de ceux-ci.

6. Réfléchir au système d'information avec les partenaires :

- Ouvrir et repenser les données (statistiques FAGERH, statistiques en interne).

7. Renforcer notre connaissance des attentes des partenaires :

- Questionnaires (attentes, satisfaction..) ;
- Questionnaires annuels et global à destination des entreprises.

8. Maintenir un contact régulièrement :

- Etablir un calendrier des manifestations ;
- Inviter les partenaires aux manifestations ;
- Participer aux manifestations des partenaires ;
- Informer et être informé sur les changements de dispositifs ou de professionnels ;
- Etablir un code de déontologie et de bonnes pratiques ;
- Organiser un partage d'expérience sous le modèle de « vis ma vie ».

Retrouvez tous les détails du thème 6 dans le projet d'établissement	> Le système de management et son déploiement	→	p.55
	> L'intégration de la démarche qualité dans le système de management (certifications, évaluations internes et externes, audits croisés, outils mutualisés)	→	p.58
	> Une approche du développement durable concertée et adaptée aux spécificités locales	→	p.59
	> Le suivi, l'évaluation et la réactualisation du projet d'établissement	→	p.59
	> Les objectifs d'amélioration relatifs à au management pour les années 2019-2023	→	p.60



La **version officielle** du Projet d'établissement est accessible **sur notre site internet**.

CENTRE LILLOIS DE READAPTATION PROFESSIONNELLE

3 rue du Docteur Charcot

CS 120001 – 59041 Lille Cedex

Email : centrelillois.ug-hdf@ugecam.assurance-maladie.fr

Site internet : www.c-l-r-p.com

CENTRE DE READAPTATION PROFESSIONNELLE LA MOLLIERE & SAMSAH

19/21 boulevard de Paris

BP 39 – 62601 Berck sur mer
CEDEX

Email : lamolliere.ug-hdf@ugecam.assurance-maladie.fr

Site internet : www.crplamolliere.fr



CLRP

Tél : 03 20 10 43 60
Fax : 03 20 10 43 61

LA MOLLIERE

Tél : 03 21 89 07 07
Fax : 03 21 89 07 00

SAMSAH

Tél : 03 21 89 07 05
Fax : 03 62 88 40 14